

REGLEMENT PARTICULIER

2nd Tournoi ECO-RESPONSABLE DE DON BOSCO

30 & 31 MARS 2019

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Le tournoi est autorisé par la Ligue des Pays de la Loire et la FFBaD par le n° d'autorisation : *en cours*
2. La juge-arbitre du tournoi sera Annick Pichot. Ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné afin d'être recevable.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs valides licenciés appartenant aux catégories vétérans, seniors, juniors, cadets ou minimes de classement R4 à D9 à la date limite des inscriptions, avec un écart de 2 niveaux maximum pour les paires de doubles et mixte (ex :D9/D7 ou D7/R5)
4. Les tableaux proposés sont les simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames et doubles mixte. La combinaison simple et mixte est interdite.
5. Les séries seront faites en fonction du CPPH à la date du tirage au sort (23 mars 2019).
6. Tous les tableaux se dérouleront, en fonction du nombre de joueurs, en poule de 3 ou 4 avec 2 sortants par poules ou poule unique de 4 ou 5.
7. Le montant des inscriptions s'élève à 11€ pour un tableau et 15€ pour 2 tableaux auquel il faudra rajouter 2€ (par joueurs) de participation à la compétition FFBaD.
8. Le nombre de joueurs est limité à 250 joueurs. Les joueurs seront inscrits par ordre d'inscriptions (uniquement) sur badnet après validation du paiement en ligne.
9. Les simples et doubles mixte se dérouleront le samedi 30 mars 2019. Les doubles hommes et dames le dimanche 31 mars 2019.
10. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure avant l'horaire prévu. Tout joueur doit, dès son arrivée, se faire pointer à la table d'accueil (ou à la table de marque).
11. À l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match, après avoir récupéré la feuille de score à la table de marque. Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par la juge-arbitre quel que soit le niveau de la compétition.

12. Le temps de préparation après appel du match est de 3 minutes, test des volants et tirage au sort compris. A la fin du match, le joueur (de préférence le vainqueur) devra ramener, dûment complétée, la feuille de score à la table de marque.
13. Le temps minimum entre 2 matchs (dernier point joué – premier point joué) est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.
16. Tout joueurs voulant quitter le gymnase devra en faire part à la juge-arbitre, ainsi qu'à la table de marque.
17. Les matchs seront auto-arbitré au moins jusqu'aux demi-finales. Les finales seront éventuellement arbitrées. Cependant tout joueurs pourra faire appel à la juge-arbitre qui pourra nommer un arbitre (ou faisant office).
18. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le LI-NING GRAND PRIX GOLD . Tous volants touchant l'infrastructure sera compté comme faute, sauf au service ou il pourra être remis une fois.
19. La date limite d'inscription est fixée au 22 mars 2019 pour une confection des tableaux le 23 mars 2019.
20. Tout joueurs forfait avant la compétition, et après le tirage au sort devra en informer au plus tôt les organisateurs, ainsi que la ligue de Badminton des Pays de la Loire.
21. Les joueurs sont priés de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle.
22. Des photos et/ou vidéos pourront être prisent lors de la compétition. Tout joueur pourra interdire à ce que ces photographies ne soient publiées sur le site internet du Club, presse ou tout autre supports.
23. Tout joueur mineur ne pourra être présent dans la salle sans être sous la responsabilité d'un représentant de son club. De même, ce tournoi étant ouvert pour les catégories seniors, certains lots sont susceptibles d'être remis aux responsables des mineurs.
24. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. La juge-arbitre a la possibilité de disqualifier tout joueur ne respectant pas le règlement.
27. Tous les participants (adhérents du club de Don Bosco Badminton Nantes, joueurs extérieurs, public,...) seront amenés à être impliqués dans une démarche éco-responsable avant, pendant et après cette compétition.

